

Semestre non-diplômant à l'étranger (S9)

Le semestre à l'international vous permet de valider vos 30 ECTS de cours de la 3ème année dans le cadre d'un échange dans un établissement partenaire. Contrairement aux doubles diplômes, cet échange ne vous permet pas d'obtenir un diplôme étranger mais uniquement de faire reconnaître des ECTS validés dans le cadre de l'échange pour la validation de votre 3ème année à l'IOGS.

Dates importantes

◆ Pour candidater

mi-octobre : présentation en amphithéâtre (pour les élèves 2A FISE et FISA)

7 janvier : date limite de dépôt des candidatures *

15 février : décision d'affectation (la date peut changer en fonction du jury 2A S7 final)

1 avril-31 juin : nominations (faites par EP) et préparation des documents (*voir plus bas.. 'après la nomination'*)

! Vous n'avez pas de démarches officielles à faire auprès de l'établissement d'accueil avant votre nomination par l'IOGS !

*** Dossier de candidature**

1. liste de destinations souhaitées (au minimum 3 vœux)
2. plans d'études : liste des cours par destination avec les liens vers les fiches des cours. (voir section '**Comment établir mon projet d'étude**' plus bas)
3. lettre de motivation
4. CV (avec votre date de naissance)

Vous pouvez envoyer vos candidatures à : eirini.papagiannouli@institutoptique.fr

➔ *Merci de remplir le google doc :*

[https://docs.google.com/spreadsheets/d/](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1rDyimay3oAFnrjtf5lMWfu5CTxijyPdP3cyQOALm99I/edit?usp=sharing)

[1rDyimay3oAFnrjtf5lMWfu5CTxijyPdP3cyQOALm99I/edit?usp=sharing](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1rDyimay3oAFnrjtf5lMWfu5CTxijyPdP3cyQOALm99I/edit?usp=sharing)

cela vous permet de voir le nombre de candidatures par destination.

! Attention, votre projet doit être validé par E. Papagiannouli. En cas de refus, vous serez amenés à le retravailler et à faire de nouvelles propositions !

N'oubliez pas de choisir "Semestre international" en remplissant le formulaire de choix d'orientation pour la 3A.

◆ Après la nomination

1. Après avoir reçu la confirmation de votre inscription par l'université d'accueil, vous pouvez préparer votre *Learning Agreement (LA)*. Ce document vous permet d'indiquer les cours que vous souhaitez suivre au sein de notre université, et permet à votre université d'envoi de confirmer que ces cours seront bien reconnus à votre retour. Vous pouvez remplir le LA soit en ligne soit en version papier selon l'université. (pour plus d'information contacter E. Papagiannouli)
2. Vous pouvez faire la demande d'aide à la mobilité (formulaire disponible sur owncloud à remplir et envoyer à N. Hall)

◆ Lors de votre arrivée

1. Pour recevoir la bourse Erasmus il est impératif d'envoyer votre attestation d'arrivée fourni par l'université d'accueil et votre LA final signé par les 2 universités à N. Hall.
2. Vous pouvez modifier votre LA au maximum 4 semaines après votre arrivée. Tout changement doit être validé par E. Papagiannouli

◆ Après le semestre à l'étranger

Pour valider votre semestre:

- ✓ Merci d'envoyer au plus vite votre relevé de notes à E. Papagiannouli
- ✓ Merci de remplir le questionnaire qui vous sera envoyé

Q&A

Pour qui ?

L'échange au semestre est possible pour les trois sites et pour toutes les filières.

Filière CFA

Pour les étudiants en CFA il faudra demander l'accord de l'employeur et prévoir un aménagement du calendrier d'alternance étant donné que les dates des périodes de cours ne seront pas les mêmes qu'à l'IOGS. Le plus simple est d'aborder le sujet au plus tôt avec votre encadrant.

Filière FIE

Le plus souvent, un départ pour un semestre à l'étranger implique un passage en filière classique pour la dernière année.

Dans quels établissements puis-je candidater ?

Afin de pouvoir partir en échange, il faut qu'un accord d'échange existe entre l'IOGS et l'établissement d'accueil. La liste des établissements partenaires est disponible sur le cloud dans le dossier "Documents Scolarité / International / Semestre 9 (échange non diplômant)".

Il est possible de proposer une université hors accord, mais cela doit être fait très tôt dans l'année de 2A, et le résultat peut être très incertain, car l'université en question peut accepter rapidement de signer un nouvel accord tout comme elle peut refuser ou faire trainer le processus. Les S9 à l'étranger vers des universités sans accord où il faudrait payer des frais de scolarité sur place sont déconseillés, mais peuvent être acceptés. Dans ces deux cas particulier, le projet de semestre à l'étranger doit être très motivé, pertinent et réaliste.

Comment établir mon projet d'étude ?

Le projet d'étude est la liste des cours que vous souhaitez suivre sur place.

C'est à vous d'étudier les offres de formation des universités partenaires. Les critères à respecter sont les suivants :

- Valider au moins 30 ECTS (ou l'équivalent dans les pays qui n'utilisent pas les ECTS)
- Vos choix de cours doit être cohérents avec votre bagage académique et vos projets professionnels.
- Vos choix de cours doivent former un ensemble cohérent. C'est simple quand vous choisissez de suivre les cours d'un même master mais c'est souvent plus difficile en choisissant les cours à la carte.
- Les cours doivent être de niveau master et couvrir des sujets que vous n'avez pas déjà étudié. Cependant, un recouvrement partiel avec le contenu des cours que vous avez déjà suivi est souvent inévitable.
- Au moins 70% de cours à contenu de nature technique et/ou scientifique, les autres pouvant être des cours de FHP, langues, ouverture...

Quelles informations dois-je mentionner dans mon projet d'étude ?

Pour chaque cours : le titre, le niveau d'étude, le nombre de crédits ECTS, un lien vers la fiche de cours.

Comment mon projet d'étude est-il validé ?

Dans un premier temps, votre projet doit être validé par E. Papagiannouli avant d'être présenté au jury.

Quels sont les critères pris en compte par le jury ?

Votre projet d'étude, le nombre de places disponibles et le nombre de demandes, votre lettre de motivation, vos résultats académiques, votre niveau de langue...

Qui sélectionne les candidatures ?

Le jury de l'IOGS décide des nominations. Bien que cela soit plutôt rare, sachez que les établissements partenaires peuvent refuser une nomination.

Pourrais-je partir en cas de rattrapage au 2ème semestre de la 2ème année ?

Non, ce n'est généralement pas possible car les calendriers académiques ne sont plus compatibles.

Où vais-je payer mes frais de scolarité ?

A l'IOGS uniquement, dans le cadre d'un accord d'échanges.

Calendrier

Cela dépend d'un établissement à l'autre. Les dates des calendriers universitaires sont généralement faciles à trouver sur les sites web des partenaires. Attention, le premier semestre peut commencer dès la mi-août dans certains pays. Il peut se terminer entre fin décembre et fin mars. En cas de rattrapage, vous pourrez être amenés à prolonger votre séjour où à revenir passer vos examens.